



Accident sur un parking : est ce que les torts sont partagés ?

Par **grangaud**, le **26/09/2011** à **20:11**

Bonjour,
ce matin , je m'étais garée en double file sur un parking et une voiture m'a accroché la portière et arraché le rétroviseur. elle m'a dit que sur un parking les torts étaient partagés à 50/50 seulement ma voiture étant à l'arrêt à ce moment là; je voulais savoir si les torts étaient réellement partagés.

Par **fif64**, le **26/09/2011** à **21:35**

Le Code de la route s'applique sur un parking ouvert à la circulation.

Vous étiez mal stationnés (double file) donc effectivement 50 / 50